

Communiqué de presse

24 avril 2020 - N° 9

SCOR salue la décision de Fitch de confirmer la note de solidité financière du Groupe à « AA- » et sa perspective à « stable »

Le Groupe SCOR a été informé de la décision de l'agence de notation Fitch de confirmer sa note de solidité financière à « AA- » (très forte), ainsi que sa note de crédit émetteur à « A+ ». Fitch a également affirmé les notes des filiales opérationnelles de SCOR. Ces notations ont une perspective stable.

Selon Fitch, cette décision reflète son « *appréciation actuelle de l'impact de la pandémie de coronavirus, y compris son impact économique, sur la base d'un ensemble d'hypothèses* ».

Fitch considère « *le critère de 'capitalisation et endettement' de SCOR comme étant à un niveau très élevé* », à la fois « *dans un scénario central et dans un scénario de stress et par rapport aux deux dernières années. Fitch ne prévoit pas de détérioration significative de la solidité financière de SCOR à moyen terme, dans l'hypothèse d'un niveau de sinistralité normal en matière de catastrophes naturelles* ».

L'agence conclut en soulignant qu'elle « *s'attend à ce que les sinistres liés à la pandémie de COVID-19 soient absorbables par SCOR* » et ajoute qu'elle « *prévoit que la rentabilité du Groupe aura retrouvé un niveau normalisé d'environ 8% de rendement sur les capitaux propres (ROE) d'ici fin 2021* ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Nous saluons la décision de Fitch confirmant la notation financière de SCOR. Cette décision démontre clairement le bien-fondé de notre stratégie en tant que réassureur global de premier plan et témoigne de la résilience du business model du Groupe dans le contexte de crise lié à la pandémie de coronavirus.* »

Le communiqué de presse publié par Fitch peut être consulté sur le site Internet de l'agence, à l'adresse suivante : <http://www.fitchratings.com>.

*

* *

Contacts

Presse

Anette Rey
+33 (0)1 58 44 82 82
arey@scor.com

Relations Investisseurs

Ian Kelly
+44 (0)203 207 8561
ikelly@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Communiqué de presse

24 avril 2020 - N° 9

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document d'enregistrement universel 2019 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 mars 2020 sous le numéro D.20-0127 (le « Document d'enregistrement universel »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».